

# Commune de ROMERIES

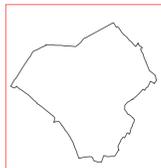
59506



## Plan Local d'Urbanisme

# PLAN 1/1

Éléments constitutifs  
du Porter à Connaissance (P.A.C)  
Art.R.121-1  
du Code de l'Urbanisme



## Servitudes d'Utilité Publique

**Direction Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord**

**D.D.T.M 59**

Type Procédure : Elaboration CC Pays Solaire  
Délibération du : 13/06/2012

Date mise à jour : 28/05/2013  
ref : carte\_pac\_urbanisme\_servitude\_59506.wor

Echelle : 1 / 7100

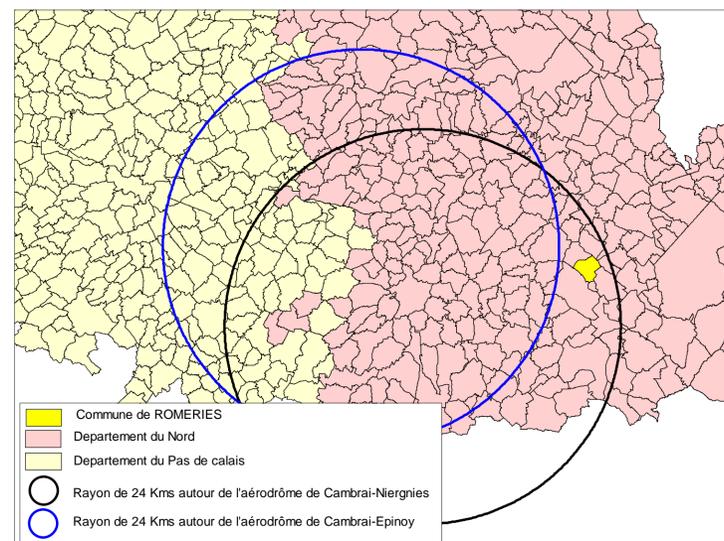
Sources : Gestionnaires Servitudes  
(c) Cadastre / Pci - Dgfp

Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

## LÉGENDE

- Limite communale
- Bâtiments
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux.  
Ruisseau des Harpies  
AP du 09/12/1970
- A5 - Eau et Assainissement/Canalisations Publiques  
Protection des canalisations d'eau potable
- EL7 - Alignement  
RD 942 / 28/05/1873
- T7 - Installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement.  
Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur l'aérodrome de Cambrai Niergnies.
- INT1 - Cimetières civils et militaires  
Cimetière Communal

Nota:  
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné, via notre site internet à l'adresse suivante:  
<http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/les-porter-a-connaissance-realises-r792.html>  
Ou contacter directement le gestionnaire.



**SERVITUDE T7 SUR LA COMMUNE DE ROMERIES**

